Calais (62) : ils volent les Restos du Cœur et squattent les locaux pendant quatre jours ; un migrant soudanais et un migrant érythréen condamnés

07/06/2025 à 14h51



Deux sans-abri ont été condamnés à six mois de prison ferme par le tribunal de Boulogne pour avoir squatté et volé dans les locaux de l’association.

Le 30 octobre 2023, à Calais, la directrice de l’association Les Restos du Cœur vient déposer une plainte au commissariat pour un vol commis dans les locaux de l’organisme caritatif. Un volet roulant et une vitre ont été brisés tandis que des vêtements ont disparu. D’autre part, il semble que des individus aient squatté les locaux durant quatre jours, ceux-ci étant inoccupés à cette période. Suite à de nombreux relevés et à une enquête scientifique, deux hommes sont identifiés. Il s’agit d’un ressortissant soudanais âgé de 24 ans et d’un autre érythréen de 28 ans, tous deux étant sans-domicile fixe.

[…]

La VDN